

partager des valeurs et des connaissances au sein du Conseil de développement de Haute Mayenne support pour les échanges, 3 juillet 2007 (texte intégral : 4 pages)

N.B. ce support résumé en deux pages fait l'objet du supplément aux *Echos du Conseil de développement*, n°2, août 2007.

Cette séance s'inscrit dans les échanges sur la démocratie participative qui jalonnent la vie interne du Conseil de développement.

Il y a quelques mois, nous avons examiné la diversité des modes d'organisation des Conseils de développement (collèges etc.).

Cette fois, il s'agit de cerner plus précisément les fondements de notre vocation de démocratie participative, et de les illustrer par certaines de nos expériences (café-échanges...).

Un de nos objectifs est de construire progressivement nos repères communs pour que chacun puisse prendre position au nom du Conseil de développement.

D'où les 3 parties qui suivent, et qui sont des bases de débat pour identifier ce qui fait consensus et ce qui fait plus ou moins controverse :

- **rappel des objets de l'association et propositions d'interprétation et illustration**
- **sens profond** de nos actions, **valeurs du groupe**
- **méthode**

Présentation & analyse d'un exemple au regard de ces critères (café-échanges)

La préparation de cette séance a eu lieu au cours des deux dernières réunions de travail hebdomadaires entre Robert Victor, Jean-Claude Louarn et Anne Amblès.

1. Nos fondements : la loi et sa déclinaison en Haute Mayenne - Illustrations et propositions d'interprétation

Partons de l'intitulé de notre association, contenu dans la loi :

LOADDT, LOI du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

Art. 25

« Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions ».

Certains s'appellent « Conseil de développement durable » (c'est le cas de la communauté d'agglomération de Poitiers).

La loi est évasive quant aux Conseils de développement, comme en principe pour tout processus participatif (ou « ascendant » : issu essentiellement « de la base »).

Voici pour mémoire les choix effectués en Haute Mayenne concernant la vocation du Conseil de développement :

L'association a pour objet : [extrait de nos statuts, numéros ajoutés par commodité pour ce document]

1. De fédérer les habitants et les acteurs locaux des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, dans le but de promouvoir une approche de développement global et durable du territoire, notamment par le travail en ateliers et l'actualisation du projet de territoire.
2. D'être force de proposition aux instances du Pays pour des actions cohérentes en référence à la Charte de Pays,
3. D'évaluer le projet de territoire et sa mise en œuvre,
4. De travailler sur la mobilisation en lien avec les habitants dans le cadre de la loi,
5. D'avoir le souci de s'ouvrir à la population, aux nouveaux porteurs de projets,
6. De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à ces objectifs (études...).

Ce qui peut **par exemple** se traduire par :

1. Conseil auprès des habitants et groupes plus ou moins organisés, pour l'émergence de projets.
 - Notre vocation de dialogue territorial, aussi appelé médiation territoriale : il s'agit de contribuer à trouver des dénominateurs communs, des consensus autour de questions parfois délicates (conflits d'intérêt, conflits d'usage etc.), c'est ce qu'a fait le groupe Horizon Bocage.
 - Nous avons mission à encourager constamment le passage de la dimension individuelle à la dimension collective, c'est-à-dire aider les habitants et même les groupes à voir plus loin que leur propre intérêt, à réfléchir à l'intérêt commun ou général, à prendre du recul par rapport à leur propre situation, bref à adopter un point de vue de citoyen en société, et non d'individu (en société de consommation).
Ce passage s'opère de différentes façons et demande de la pédagogie, de la pratique. C'est ce que nous avons fait lors des café-échanges par exemple, et de leur préparation.
 - Nous devons favoriser les échanges entre acteurs de Haute Mayenne et leur mise en réseau.
 - Ces aspects territoriaux sont complémentaires des échanges avec l'extérieur. Les territoires oublient trop souvent de regarder ce qui se fait ailleurs – et ont donc tendance à réinventer la poudre ou à négliger des partenaires de territoires limitrophes – car les acteurs ont des frontières (inconscientes) dans la tête. Ce phénomène a été analysé par Jean-Baptiste Humeau, président du Conseil de développement d'Angers métropole et auteur de l'*Atlas* de Haute Mayenne).
2. Interface entre les élus et le reste de la société.
Conseil auprès des élus (en toute humilité) : sur les projets et les actions, mais aussi sur les démarches participatives, qui effraient encore un certain nombre d'entre eux.
3. Actualisation de la charte, évaluation de sa mise en œuvre : le Pays en a pris l'initiative en 2006 et le Conseil de développement y a participé. Le numéro spécial du *Journal du Pays* en rend compte. L'évaluation est un domaine passionnant mais encore balbutiant. Il serait souhaitable d'engager le prochain processus en coopération avec une Université, en accueillant un stagiaire. Si le Conseil de développement en prend l'initiative, cela pourra présenter l'intérêt d'un regard plus extérieur, d'une approche différente.
4. Promouvoir la démocratie participative :
 - favoriser la participation, la mobilisation, l'engagement citoyen,
 - y compris dans d'autres cadres que le Conseil de développement ? SCOT (schéma de cohérence territoriale), PLU (plan local d'urbanisme) etc. ? Quelle loi ? la LOADDT ou « la loi » en général ?

○ en lien avec les habitants : pas seulement un conseil économique et social représentant les « socioprofessionnels ». Ceci implique d'aller au devant des habitants, car le Conseil de développement est bien trop peu connu (au niveau local comme au niveau national) pour qu'ils viennent d'eux-mêmes.

5. s'ouvrir : cela rejoint « en lien avec la population ». Vu que nous ne pouvons être présents sur le terrain dans 102 communes sur plus de 2 000 km², les partenariats plus ou moins localisés (échelle communale / plusieurs communes / communauté de communes) sont essentiels.

6. se doter d'études etc. : pas seulement en interne ou avec un bureau d'études, car les relations avec les universités et centres de recherche peuvent être fructueuses.

○ Prestations extérieures : actuellement deux pour Horizon Bocage, notamment la mission d'appui pour définir une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable.

On peut donc considérer le Conseil de développement comme une sorte d'observatoire et de laboratoire de ce qui foisonne en Haute Mayenne, dans la mesure de nos possibilités, avec une volonté constante d'ouvrir et de faire du lien.

2. Sens profond de nos actions, valeurs de notre groupe

La prospective comme démarche collective de découverte et de changement

Le Conseil de développement a vocation à anticiper, à travailler à la fois sur le court, le moyen et le long terme.

« La prospective n'est pas une discipline scientifique. C'est une démarche qui vise à produire des connaissances utiles pour l'ensemble des acteurs au sein de processus de conception, d'innovation et de gouvernance. La prospective s'affirme ainsi comme une pédagogie de la découverte et du changement dans un monde complexe ».

« La prospective contribue à l'intelligence partagée de tous les acteurs du processus d'action collective ».

Edith Heurgon, article d'ouverture de l'ouvrage collectif *Des « nous » et des « je » qui inventent la cité, colloque de Cerisy – Prospective du Présent, 2002*. Editions de l'Aube, 2003, p. 21 & p. 25.

L'intelligence collective comme condition de décisions efficaces

Voici un condensé qui pourrait résumer la fonction de la démocratie participative – est-ce que cela fait consensus au sein de notre conseil d'administration ?

« La décision n'est efficace que si elle est construite et appropriée collectivement. La "bonne décision" n'est pas une décision fondée sur une vérité absolue, celle que détiendrait l'expert et que validerait le politique ; c'est une décision qui est esquissée, mûrie, formulée au cours de processus d'apprentissage mutuel, d'écoute et de respect qui permettent l'émergence d'une "vérité" porteuse de sens, faite de savoirs collectifs (ceux des scientifiques et ceux de l'expérience), détenus par des femmes et des hommes de tous âges qui mettent quotidiennement en œuvre leurs connaissances pour vivre, créer, aider, établir des relations avec d'autres.

Cette intelligence collective, nécessaire à la décision et à l'action publiques, n'est pas seulement la somme d'intelligences individuelles. Elle se crée dans le rapport à l'autre, par le rapport à l'autre. Il n'y a donc pas d'intelligence collective sans "être collectif" et sans "agir ensemble". (...)

Agir ensemble et savoir ensemble fondent le vivre ensemble dans une démocratie ».

Josée Landrieu, « Formes plurielles de l'agir ensemble : les « nous » inventifs », en introduction au même ouvrage collectif, p. 28-29.

3. Méthode :

- rechercher systématiquement la dimension collective : passer de « je », d'un cas individuel, à « nous » ;
- ceci implique de rechercher le pluralisme, la diversité des usagers et des autres acteurs en présence, en s'efforçant de n'oublier personne.
- Pour faire des propositions en connaissance de cause, il faut des connaissances partagées, c'est une évidence.
- Cela implique des temps d'information et de formation.

Par exemple, sur le Petit Pégase, un des sujets débattus lors du premier café-échanges (en partenariat avec l'association ACTIVE, Javron, 10 novembre 2007 : « mieux vivre ensemble en milieu rural, avec ou sans voiture ») :

Chacun est arrivé avec en tête son propre cas et ses questionnements et doléances : constats, anecdotes, besoins satisfaits ou non, incompréhension, ignorance et malentendus.

La mise en commun en a fait un socle de questionnements et doléances communs. On est passé dans la dimension collective, mais on était encore dans les constats. Avec le risque que cette dimension collective (le fait de partager les constats etc.) cautionne automatiquement ce qui est consensuel et transforme la vision subjective partagée en une fausse vérité.

Daniel Lenoir (conseiller général du canton de Villaines-la-Juhel, président de la commission transports du Conseil Général) avait demandé au technicien chargé du Petit Pégase de venir expliquer le fonctionnement de ce service. D'où une phase d'information qui a permis de dissiper les malentendus et d'établir les différentes responsabilités : Département, communautés de communes, mairies, usagers.

C'est alors qu'il a été possible de réfléchir de façon constructive à la façon d'améliorer la situation, qu'il s'agisse des déplacements en général ou du Petit Pégase en particulier.

En deux heures il n'était pas possible (ni envisagé) d'arriver à des propositions concrètes. Cela demande davantage de connaissances partagées. Cela veut dire qu'au fil de la réflexion collective, les participants apprennent, se forment. Cette formation concerne plusieurs domaines (et peut s'effectuer de façon informelle) : qui décide quoi et comment, avec quelles contraintes, quelles priorités, quels moyens etc.

Mais aussi, il est important de prendre connaissance de ce que les expériences d'autres territoires et les analyses de chercheurs peuvent nous apporter dans ces domaines.

Par ailleurs, le café-échanges est un bon exemple de mobilisation de socioprofessionnels et d'usagers, assez emblématique de nos efforts pour élargir le cercle de la participation.

Sa formule a été mise au point avec les bénévoles, qui ont aussi choisi les questions à traiter.

La phase de préparation a été très riche, notamment pour le second (« à votre santé », Lassay-les-Châteaux, 26 mars 2007), ce qui pose des questions de méthode pour l'avenir.

Le suivant devrait être consacré aux systèmes solidaires locaux (SEL – systèmes d'échanges locaux, RERS - réseaux réciproques d'échanges de savoirs etc.) et à leur adaptation en Haute Mayenne.

Il est souhaitable d'en organiser avec d'autres partenaires en Haute Mayenne, notamment côté ouest.